**Liste des pièces à fournir**

**pour une demande d’aide juridictionnelle :**

* Copie de la carte d’identité de la ou des personnes concernées par la procédure,
* Copie du livret de famille pour les enfants concernés par la procédure (toutes les pages avec les enfants),
* Copie du livret de famille du conjoint/concubin avec les enfants qu’il a, à charge, le cas échéant,
* Copie de l’avis d’imposition de l’année N-1
* Copie de l’avis d’imposition en cours et s’il n’est pas encore notifié, copie d la déclaration de revenus effectuée pour l’année en cours. A défaut d’avis d’imposition ou de déclaration sur les revenus effectuée, une attestation sur l’honneur précisant qu’aucune déclaration sur les revenus n’a été régularisée,
* Bulletin de salaire des trois derniers mois (si cumul annuel porté sur le bulletin de salaire, un seul bulletin de salaire), justificatifs de revenus autres (Indemnités journalières, RSA, invalidité, AAH, pensions de retraite …)
* Justificatifs des prestations familiales perçues,
* Relevé de situation bancaire pour tous les comptes bancaires (comptes courants, comptes livret, LDE, livret A …),
* Justificatif de loyer,
* Copie de la convocation en justice le cas échéant
* Copie des dernières décisions rendues dans votre dossier, en lien avec la procédure en cours